

**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**

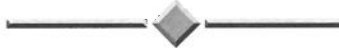
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 7 mars 2019**

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 23  
excusés : 3 dont 3 procurations  
absent : 1



**5<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

**Subventions de fonctionnement à divers organismes**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le Conseil Municipal :

- ↳ vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 1<sup>er</sup> mars 2019 ;
- ↳ vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;
- ↳ M. le Maire ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
- ↳ M. le Maire, Mmes TRENDEL et HOOD et M. KOEHL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Les Chouettes ;

- ↪ MM. BECHTOLD et SCHMITTER (par procuration donnée à M. le Maire) et Mmes BIANCHI, BOESINGER, EICHELBERGER et TRENDEL ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
- ↪ MM. SCHMITTER (par procuration donnée à M. le Maire) et ZWINGELSTEIN et Mmes BIANCHI, HEINRICH, MULLER-RONDO (par procuration donnée à Mme WISSELE) et RICHARD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association Art'Neuf ;
- ↪ MM. UNTERSEH et ZWINGELSTEIN et Mmes EICHELBERGER et RICHARD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Association des Sociétés Locales ;
- ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER (par procuration donnée à M. le Maire) et ULRICH ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'Ecole de Musique de VILLAGE-NEUF ;
- ↪ M. BECHTOLD ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Handball Club de VILLAGE-NEUF ;
- ↪ M. KASTLER ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant l'association des Amis de l'Orgue de VILLAGE-NEUF ;
- ↪ M. ZWINGELSTEIN ne prenant pas part aux délibérations et au vote concernant le Chœur d'Hommes du Rhin de VILLAGE-NEUF ;
- ↪ après en avoir longuement débattu ;
- ↪ à l'unanimité des voix ;
- décide d'attribuer en 2019 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Musique Municipale               | 2 904 €  |
| Ecole de Musique de Village-Neuf | 39 000 € |
| Amicale anciens Sapeurs-Pompiers | 314 €    |
| Section Croix-Rouge              | 1 397 €  |
| Société de Gymnastique           | 2 025 €  |
| + Section Lutte                  | 341 €    |
| F.C. Village-Neuf                | 2 401 €  |
| Tennis-Club                      | 1 018 €  |
| Cercle Catholique                | 3 891 €  |
| Chorale Sainte-Cécile            | 476 €    |
| Association Cigognes d'Alsace    | 522 €    |
| Association des Aviculteurs      | 1 247 €  |

|  |           |
|--|-----------|
| Société Canine                                     | 398 €     |
| APPMA de Village-Neuf                              | 2 621 €   |
| Association des Sociétés Locales                   | 57 000 €  |
| Association Jeunesse et Loisirs                    | 35 000 €  |
| Base Nautique                                      | 296 €     |
| Pétanque Club                                      | 322 €     |
| Club Vosgien                                       | 374 €     |
| Laücher Stéblé                                     | 375 €     |
| Amis des Landes                                    | 232 €     |
| Société d'Histoire Huningue                        | 600 €     |
| UNIAT  | 236 €     |
| Amicale du Pers. de la commune de Village-Neuf     | 55 000 €  |
| Coopérative Gérard de Nerval                       | 77 €      |
| Ass. Œuvres scolaires                              | 153 €     |
| I.M.E. Bartenheim                                  | 1 525 €   |
| Participations aux réceptions des Ass. locales     | 2 500 €   |
| Petite Camargue Alsacienne                         | 5 000 €   |
| Association "Les Chouettes"                        | 412 000 € |
| Handball Village-Neuf                              | 1 368 €   |
| Chœur d'Hommes du Rhin                             | 476 €     |
| Volant Trois Frontières                            | 1 368 €   |
| Ring de Village-Neuf                               | 1 368 €   |
| Ronde des Fêtes                                    | 715 €     |
| Chouet' Bike Club                                  | 1 368 €   |
| Art'Neuf   | 73 000 €  |
| Amis de l'Orgue de Village-Neuf                    | 400 €     |
| Ass. Arboricole "L'Arbre et Nous"                  | 370 €     |
| Ass. Trait Convivial                               | 400 €     |
| Divers (à engager selon délibérations spécifiques) | 922 €     |

**TOTAL**

**711 000 €**

- décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2019 (article 6574) ;
- décide l'attribution d'une subvention de 34 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf et demande l'inscription des crédits correspondants à l'article 657362 ;

- approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- autorise M. le Maire à signer ces avenants dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

-----  
Pour extrait conforme :  
Village-Neuf, le 12 mars 2019

Le Maire :



*Bernard Tritsch*  
Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire  
A compter du 12 mars 2019

Village-Neuf, le 12 mars 2019



Le Maire :  
Bernard TRITSCH

*Bernard Tritsch*